

Délibération du conseil d'administration n°2026-014

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur provisoire de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 13 mars 2026 (cf. compte-rendu joint à la présente délibération).

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026 - 8H30

Lieu : UT2J Salle du conseil

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent /Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	N. Pellefigue
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	E	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P	A. Crais
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	C. Jean-Amans
GUILET Richard (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	J. Méré
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	P	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	E	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	A	
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	A	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	E	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	A	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	A	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	A	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	A	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	E	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	E	

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	JF Lefebvre
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	S. Lor
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	E	
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	P	P. Piera
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	B. Darboux
Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BRIFFAZ Macéo	P	J. Tami
CARON Hugo puis Léonie CHOUAT	A	
EL ATMANI Amine	P	
GOTTLING Noa	A	
MARERE Laurie	P	
TAMI Juliette	E	
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	PB Joly
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain / BARANCOURT Claire (Inserm)	E	
BOURDIN Frédéric / SALANIE Bernard (DRAC Occitanie)	E	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	A	
CRASPAY Gilles (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	A	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	
JOLY Pierre-Benoît (INRAe)	E	
LEFEBVRE Jean-François / LEGENDRE Muriel (CHU)	E	
MERE Jocelyn (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	
Membres avec voix consultative		
Cécile FROMION (AC)	P	
Léa FABRE (Rectorat)	P	
Invités permanents		
AGRAIN Laurie (SAJI)	P	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	A	
BOCH Thierry (VP Valorisation)	A	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	P	

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOT Christophe (VP Recherche)	A	
DA COSTA Georges (VP Numérique)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAIJ (Comue)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	A	
FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	A	
GIRAUD Christophe (DGS – Comue)	P	
JOUBE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KASTEN Clotilde (ENSArchi)	P	
KENFACK Hugues (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LUQUIN Lionel / LAURIDAN-BAUDRIER Audrey (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	A	
MARENGO Naïma (VP RSU)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
QUEULIN Béatrice (DGAdj Ressources - RH Comue)	P	
RAUZY Odile (UT)	P	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	P	
SANS Pierre (ENVT)	E	
SEJALON DELMAS Nathalie (VP TES)	A	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	A	
TERRAL Philippe (VP SAPS)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
Invités occasionnels		
TOUCHET Nicolas (ADVOLIS ORFIS)		
DESGRANGES Sophie		
DOREMIEUX Arnaud		

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

E. Garnier accueille les membres du conseil d'administration. Elle souligne qu'elle tient à cette ronde des conseils d'administration dans divers lieux des établissements fondateurs et membres du site.

C'est une semaine importante politiquement pour le site toulousain (par référence au conseil d'administration de la Comue du 9 mars qui a voté sur les documents concernant la date de fermeture de la Comue et le protocole RH ainsi que la convention d'accueil des personnes Comue à l'UT en préfiguration ; de même le conseil d'administration de l'UT a procédé aux mêmes votes le même jour) ainsi que pour tous les établissements qui votent sur leur compte financier. On connaît la situation française sur le volet budgétaire : les choses ne sont pas simples pour chacun de nos établissements, pour autant notre service public d'enseignement supérieur continue d'exister et d'être porté.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 12 décembre 2025 (vote)

Michael TOPLIS – cf. le PWP présenté en séance

JL Rols a fait quelques remarques sur des contre sens qui ont été repris.

VOTE : Approuvez-vous le compte-rendu du CA du 12/12/2025 ?

NPPV : 0

ABS. : 0

Contre : 0

Pour : 25

POLITIQUE DE SITE

2. Actualités sur la politique de site

Michael TOPLIS – cf. le PWP présenté en séance

M. Toplis évoque le COS (Comité d'orientation stratégique) qui viendra le 2 avril. Il présente la composition de ce COS et ses attributions. Il présente l'ordre du jour.

Il évoque également la visite de l'HCERES du 14 au 16 avril sur Toulouse : il présente la composition du groupe d'experts. Il a été établi deux rapports d'auto évaluation (Comue et UT) et un seul document de trajectoire de site. Il y a une proposition de déroulé en cours de stabilisation : une cinquantaine de rendez-vous sont prévus sur trois jours dont deux jours physiques à l'UT et un à la Comue. Les trois jours porteront sur des questions UT-Comue.

JL Rols : Les experts du conseil d'orientation vont-ils auditionner les deux établissements publics expérimentaux (EPE) ?

M. Toplis : C'est ce qui est proposé.

JL Rols : La trajectoire sur le site dépend aussi d'UTC (Université Toulouse Capitole). Y a-t-il des discussions actuellement pour voir vis-à-vis du HCERES comment proposer le dossier toulousain sur la trajectoire ?

M. Toplis : Sur la cinquantaine de rendez-vous, il y a trois ou quatre séquences prévues de 45 minutes pour des établissements qui ne sont pas l'UT ou la Comue (dont UTC, UT2J, INP et deux autres séquences dont une politique de site et une pour les autres membres). Ce que nous avons voté à la Comue lundi et la confirmation par le conseil d'administration de l'UT sont des signaux symboliques très forts à faire valoir à l'HCERES. Le matin c'était un vote fermé pour la Comue et l'après-midi un vote côté UT symbolisant l'ouverture de cette activité de la Comue dans un autre lieu.

QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

3. Compte financier 2025 de la Comue (vote)

3.1 Point plan Campus (Service Patrimoine et Moyens Généraux)

Arnaud DOREMIEUX – cf. le PWP présenté en séance

JL Rols : On ne peut que se féliciter collectivement des actions de l'Opération Toulouse Campus réalisées à la fois par la Comue et les établissements qui sont concernés. A l'époque, lorsque cela avait été discuté du temps du PRES, on voulait reconstruire et rénover le site de l'ESR à hauteur de 400 millions d'euros et, en particulier, le site de Rangueil s'en trouve très transformé notamment grâce aux opérations de démolition. Cela a permis de retrouver un peu d'espace vert. Cela a permis également d'en bénéficier autant pour la recherche que pour la formation et

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

la vie étudiante. Concernant le bâtiment 4R3 il devait être démoli et il a été finalement décidé de le conserver : quel bail est envisagé ? Est-ce que le constructeur devra trouver des budgets pour la rénovation et ensuite il gèrera les logements lors du bail ou la Comue trouve un financement pour la rénovation et c'est l'UT par exemple qui assurera la suite ? Les baux sont de 99 ans.

A. Doremieux : Cette opération bénéficie de crédits de l'opération Toulouse Campus uniquement pour l'accompagnement de cette opération (cela portera sur l'aménagement urbain et périphérique du bâtiment) et non pour la reconversion du bâtiment. Le montage juridique retenu est le bail à construction avec une durée supérieure à 50 ans. Il est envisagé de retenir un opérateur économique qui investit dans la reconversion du bâtiment et se rembourse sur l'exploitation du bâtiment donc rien ne pèsera sur le budget des universités.

3.2 Bilan et compte de résultat 2025 (Agence Comptable)

Cécile FROMION – cf. le PWP présenté en séance

M. Toplis retient quelques grandes lignes. Le plan Campus vient influencer les éléments positifs et négatifs comptables. Nous avons fait un appel de fonds en 2024 en anticipation des grosses dépenses de 2025. Il évoque les comptes d'attente : vous avez vu passer 31 millions d'euros l'an dernier pour le PIA dont 24 à 25 millions d'euros versés aux établissements qui transitent par la Comue. Globalement une fois pris en compte les effets pluriannuels, la situation ne montre pas d'alerte sur les états financiers.

Pas de questions

3.3 Rapport du Commissaire aux comptes

Nicolas TOUCHET Advolis Orfis – cf. le PWP présenté en séance

JL Rols : Nous n'avons pas eu ce rapport mais on aura le PWP avec cette synthèse ?

C. Dussart : Oui vous aurez ce PWP.

3.4 Rapport ordonnateur compte financier 2025 (Service des Affaires Financières)

Sonia CARBONNEAU – cf. le PWP présenté en séance

JL Rols souhaite partager avec le conseil d'administration les échanges au sein de la commission budgétaire. Les ETPT (équivalents temps plein travaillés) inscrits au budget initial sont beaucoup plus importants que les ETPT exécutés en cours d'année. Lorsqu'un projet est à venir, c'est la Comue qui inscrit les ETPT espérés mais ce sont parfois les établissements qui recrutent. Le deuxième point est sur le budget TIRIS qui affiche 3 millions d'euros alors que nous sommes à 3,5 millions d'euros par an car ce sont les établissements qui par transfert vont dépenser une partie du budget TIRIS.

Autre point sur le taux d'exécution des recettes qui est passé de 32 % en 2023 à 42 % en 2024 et à 77 % en 2025. Nous avons souligné l'effort en termes d'harmonisation des propensions pour arriver à un taux d'exécution important sur les recettes fléchées.

Concernant Pad'occ : le budget a du mal à être bouclé et la Comue doit abonder ce budget chaque année de 400 000 euros. Ailleurs, c'est la Région qui abonde sur un process identique.

Il indique le versement de la cotisation différée de l'UT2J qui s'explique par la situation financière de cette dernière. Ce n'est qu'un report de 400 000 euros sur le SIMPPS (désormais SSE Service de Santé Etudiante).

N. Davezac : Il serait bien d'avoir une visibilité sur le fonds de roulement libre.

S. Carbonneau : Nous n'avons pas eu le temps de mener cette étude.

VOTE : Approuvez-vous les éléments d'exécution budgétaires et comptables du compte financier 2025 ainsi que l'affectation du résultat tels que présentés au présent CA pour la Comue et pour le SGE ?

NPPV : 0

ABS. : 0

Contre : 2

Pour : 23

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

4. AC : Admission en non-valeur 2025 (Hydroption) (vote)

Cécile FROMION – cf. le PWP présenté en séance

Pas de remarques

VOTE : Approuvez-vous la décision d'admettre en non-valeur la somme de 2 339 334.23 € ?

NPPV : 0

ABS. : 2

Contre : 0

Pour : 23

5. SRH : Rapport social unique de la Comue 2022, 2023, 2024 (vote)

Béatrice QUEULIN – cf. le PWP présenté en séance

JL Rols remercie pour ce rapport. Sur le recrutement, il s'interroge sur le recrutement plus important des agents ITRF dans la catégorie C (20 %) que dans la catégorie B (moins de 7 %). Qu'est-ce qui explique ces disparités ? Est-ce par rapport aux fonctions attendues ?

B. Queulin : Nous retrouvons dans la catégorie C toute la population du SGE que nous avons récupéré suite à l'intégration du SGE au 1^{er} janvier 2022.

M. Briffaz : Les tableaux de ce document nous dérangent, notamment la notion de sexe. Il est nécessaire d'utiliser le terme de « genre » sinon c'est transphobe.

M. Toplis n'a pas de problème pour changer le terme et ce sera fait avant diffusion.

M. Briffaz : Ce n'est pas pour vous attaquer mais vous avez peut-être des personnels qui ont peut-être opéré une transition et qui n'ont peut-être pas osé l'évoquer.

VOTE : Approuvez-vous le rapport social unique de la Comue 2022, 2023, 2024 ?

NPPV : 0

ABS. : 2

Contre : 0

Pour : 23

VIE ETUDIANTE

6. DFVE : Présentation des deux motions du Parlement étudiant (PE) (info)

Guilhem ROQUES – cf. le PWP présenté en séance

M. Briffaz : Nous sommes d'accord avec ce sujet qui est capital mais par contre le libellé de la motion apparaît dangereux. Il y a une problématique transphobe et une autre sur le fait de devoir payer à l'état civil le changement de nom. Or la population concernée par ces changements est une population précaire. De plus, concernant le diplôme délivré ce qui peut poser problème c'est si la personne n'a pas fait ce changement à l'état civil (cette démarche est payante) donc il y a le danger d'avoir un diplôme qui ne soit pas à son nom. Il faudrait ajouter quelque chose pour que, dans l'hypothèse où le changement de l'état civil n'est pas fait, le diplôme mentionne ce nouveau nom ?

G. Roques : Les bases de données sont gérées dans le logiciel APOGE et il n'est pas possible de modifier le nom sur le diplôme s'il n'a pas été modifié à l'état civil. Un étudiant inscrit en licence a trois ans pour faire le changement sur l'état civil avant d'avoir le premier diplôme. Il participe à un groupe de travail de la DGESIP sur ces questions. C'est une question avant tout de confort de vie pour l'étudiant concerné.

R. Guilet : Il a été surpris car il pensait que cela avait été fait dans tous les établissements. Il s'interroge sur le terme de « motion ». Que se passe-t-il si un établissement ne l'applique pas ? Il a eu à gérer ce type de situation pour un étudiant en transition. Concernant le diplôme il avait indiqué à l'étudiant que tant qu'il ne changeait pas son prénom à l'état civil le prénom ne serait pas changé sur le diplôme. Il ne pense pas qu'il y ait des problèmes à l'UT. Il ne sait pas si des établissements ne le font pas.

G. Roques : Les motions du PE sont une alerte et une incitation pour normaliser les droits et que les étudiants aient accès au même socle de droits. Nous avons mentionné un formulaire qui demande uniquement ce qui est imposé par la loi et pour que chaque étudiant de l'ensemble du site ait les mêmes droits. Il encourage les établissements ayant déjà mis en place un dispositif similaire à faire voter cette motion.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

M. Briffaz confirme qu'il y a eu ce problème à l'UT mais c'est plus un problème administratif. Ce n'est pas une volonté de l'université de ne pas le faire. Ce qu'il veut faire remonter c'est que c'est important que la personne ait un diplôme à son nom. En cas d'attaque sur le nom d'usage comme aux USA les diplômes ne sont plus valides et il faut permettre à la personne d'avoir son diplôme si on revient sur son prénom d'origine. Un ancien étudiant qui a transitionné post études peut-il faire changer le nom sur ses diplômes pour actualiser le nom ?

G. Roques : Nous sommes dans le même fonctionnement que pour une femme qui change de nom de famille après son mariage. La complexité c'est que nous n'avons pas les cartes en main et c'est le MESRE (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace) qui a la main. Le mieux que l'on puisse faire c'est ce que nous avons fait mais il note ces points pour les faire remonter lors des prochains groupes de travail.

JL Rols : Sur la portée de la motion, dès lors que c'est voté au conseil d'administration de la Comue, les établissements doivent-ils les voter ?

G. Roques ira voir les établissements de la Comue pour les inciter à le faire là où cela n'est pas encore fait correctement. Mais il n'y a pas d'obligation.

M. Toplis précise qu'il n'y a pas de vote des motions au conseil d'administration. Le sujet est présenté ici pour information.

C. Routaboul : Lorsqu'on se marie on ne change pas le nom du diplôme ! Il reste au nom de jeune fille.

L. Marere : Elle remercie le Parlement étudiant pour ces motions qui sont une avancée pour les étudiants.

R. Guilet se pose une question dans le cadre de l'Ecole des docteurs. Si un étudiant en doctorat est dans cette situation à quel établissement doit-il s'adresser ?

G. Roques : L'étudiant a une inscription principale et une secondaire. Il est logique qu'il fasse sa demande à l'établissement principal et la demande acceptée par l'établissement principal sera transmise à l'établissement secondaire. Dans la pratique il faudra souvent une double demande. D'où l'intérêt de faire voter les motions dans tous les établissements.

T. Alcouffe : Il ne faut pas oublier qu'un docteur a également un employeur. Il est donc nécessaire de voir également avec l'employeur.

M. Briffaz maintient qu'il faut un diplôme au nom de l'état civil pour avoir l'assurance que le diplôme reste valide dans cette période de montée de la transphobie d'autant plus que certaines professions nécessitent l'affichage des diplômes.

G. Roques : Sur le principe il n'y a pas d'opposition de fait ; ce sont plutôt des problèmes de droits. Il a bien noté ces remarques et les fera remonter.

M. Toplis : Le diplôme doit être au nom de l'état civil au moment de la délivrance du diplôme et si un changement de nom s'opère cela est suivi par l'état civil en tout état de cause.

M. Briffaz : Sur la deuxième motion, ce sujet est très bien mais est-ce qu'il ne serait pas bien d'étendre ce droit aux travailleurs ? Il faut aussi lutter contre les pratiques sexistes causées notamment par la formation des médecins qui ne prennent pas au sérieux les personnes victimes de ces douleurs.

O. Rauzy : Il ne faut pas mélanger les débordements de certains étudiants condamnés par la faculté de santé et le sujet en lui-même. Nous avons au sein de notre CHU un sujet de recherche sur l'endométriose et ce sujet nous tient à cœur.

G. Roques : Ce n'est pas le lieu pour parler de l'ACTC qui a été dissoute sur demande du doyen de la faculté de santé. La réflexion sur les droits des travailleurs est intéressante. Dans une première intention nous avons pensé à cette extension mais en présentant les motions nous avons eu un retour via les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC). Côté employeurs on entre dans des situations d'ASA (autorisation spéciale d'absence) qui ne sont pas applicables aux EPIC et EPA. Par contre dans la motion il y a un point sur les doctorants et les alternants. Une proposition est faite pour qu'ils puissent bénéficier du congé menstruel. L'objectif est de faire du collectif pour que la motion puisse être adoptée dans le plus d'établissements possible. Ils peuvent également construire à partir de la motion.

7. DVFE : Résultats de l'appel à projets 2026 du Parlement Étudiant visant à soutenir le développement de la vie étudiante

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

Guilhem ROQUES cf. le PWP présenté en séance

R. Guillet remercie pour ce travail mené. Sur le dernier projet y a-t-il un lien avec Universeh ? (Projet ASTRE).

G. Roques : Ce lien n'est pas fait. Ce projet est co-porté par le CNES. Cependant, nous pouvons les orienter vers Universeh.

R. Guillet : C'est quelque chose qui pourrait être mis aussi au crédit d'Universeh.

M. Toplis : En effet, inclure cela dans une dynamique globale est une bonne idée.

JL Rols : Pour le Beach volley, le règlement sur la tenue des joueurs est le même qu'au niveau international ?

C. Giraud : Les règles ont changé.

M. Briffaz : Ils s'abstiendront du fait du sujet CVEC. M. Briffaz aborde le sujet des soirées et des événements organisés. Est-ce qu'il y a des cellules VSS (violences sexistes et sexuelles) mises en place dans ces soirées ?

G. Roques remercie pour cette question très intéressante. Le Parlement étudiant finance des dépenses fléchées. Si le Parlement étudiant ne finance pas côté soirées il n'a pas son mot à dire sur son organisation. Cependant, sous le Parlement actuel, une attention particulière est portée sur ce sujet. Ce ne sont pas des référents VSS qui sont mis en place mais il y a d'avoir quelqu'un qui est préposé à la sensibilisation et à la lutte contre les VSS.

VOTE : Approuvez-vous le montant de 90 107,07 €, somme globale allouée par le Parlement étudiant aux projets de la 3^{ème} édition de l'appel à projets du Parlement étudiant tels que présentés au conseil d'administration (cf. tableau mentionnant les projets retenus et les montants alloués à chacun) ?

NPPV : 0

ABS. : 2

Contre : 0

Pour : 21

8. DFVE : Résultats de l'AAP Vie étudiante et de campus dans les VUE 2026 (vote)

Zelda LANNES Responsable pôle Culture et engagement étudiant du DFVE – cf. le PWP présenté en séance

M. Toplis demande s'il est possible d'en dire plus sur le processus de sélection des projets.

Z. Lannes : Il y a un bureau constitué des établissements ainsi que de la Région et du Crous pour débattre de ces projets. Les critères étaient autour de l'amélioration de la vie étudiante. Il y a des référents thématiques pour accompagner les porteurs de projets. La commission a rencontré les porteurs de projet puis les a sélectionnés. Tous les établissements ont des projets retenus.

M. Toplis : Il y a deux appels de cette nature sur les projets étudiants : un sur les villes universitaires d'équilibre et un sur Toulouse Métropole géré par le Parlement étudiant de la Comue. La Région vient en fort appui dans l'appel à projets des villes universitaires d'équilibre. Sur l'autre appel à projets c'est un pourcentage de la CVEC qui est confié au PE.

JL Rols : C'est la Région qui abonde un tiers. Est-ce qu'il en est de même sur la partie Est de la Région Occitanie ?

Z. Lannes n'a pas la réponse.

Y. Salama n'est pas certaine mais pense qu'il en est de même pour la partie Est car la Région est soucieuse d'équité de part et d'autre de l'Occitanie et si elle le fait ce serait sans doute pour les mêmes montants.

M. Toplis répondrait la même chose mais nous n'avons pas de visibilité sur le mécanisme.

M. Briffaz : Les projets sont importants et formidables. On a une opposition de principe liée à la CVEC qui est un impôt étudiant que ces derniers n'ont pas à financer. De plus, on nous demande de financer des choses à la place du gouvernement. Il ne votera pas contre car ce sont de bons projets mais la CVEC n'a pas à exister.

VOTE : Approuvez-vous le montant maximum de 99 978,33 € (part Comue / Région) pour financer les projets validés par la commission tels que présentés au conseil d'administration (cf. tableau mentionnant les projets retenus et les montants alloués à chacun) ?

NPPV : 0

ABS. : 2

Contre : 0

Pour : 23

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

ACTIVITE DES SERVICES ET PROJETS

9. DFVE : Projet GENHYO - don d'équipements pédagogiques dans le cadre des formations de formateurs

Sophie DESGRANGES – responsable formation IOIP – cf. PWP présenté en séance

Pas de remarques

VOTE : Approuvez-vous le don des Kits de formation « Découverte des énergies renouvelables », dans le cadre de la formation des formateurs du projet GENHYO ?

NPPV : 0

ABS. : 2

Contre : 0

Pour : 23

10.SAJI : Bilan des conventions et marchés de la Comue 2025 (*info*)

Colomba DUSSART – cf. PWP présenté en séance

Pas de remarques

11. SAJI : Liste des conventions et marchés de la Comue 2026 (*info*)

Colomba DUSSART – cf. PWP présenté en séance

R. Guillet : Le nombre de conventions et marchés est une preuve du dynamisme mais on se rend compte que certaines conventions sont là juste pour reverser de l'argent et cela alourdi le travail. J'espère que dans l'avenir cela va se simplifier surtout dans le cadre de l'inter-établissement.

C. Dussart : Ces conventions servent à sécuriser la direction et également pour ne pas être bloqués par l'agent comptable. Un gros travail a été réalisé sur la qualité avec des modèles afin de faciliter le travail.

M. Toplis : Nous avons un système dans lequel nous cumulons deux défauts. Tout n'est pas géré par la Comue. Oui nous pouvons réduire en nombre et gagner plus de simplicité.

Il signale néanmoins l'augmentation d'activité liée à l'accroissement d'activité. Cela traduit une dynamique de fond importante.

M. Toplis : Un mot pour remercier Yaël qui quitte la Comue et dont le mandat s'achève au CA de ce fait.

*_*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 16 juin 2026

Le Président de la Comue

Michael TOPLIS

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr